

LES P'TITES ABEILLES »

Crèche communale de Jalhay

Tiège, 95 – 4845 Jalhay

Agréée et subsidiée par l'ONE

PROJET PEDAGOGIQUE



2024

Directrice : Pascale Ernotte

087/77 35 63



Table des matières

1. Introduction	5
Nos valeurs	6
Historique du milieu d'accueil.....	7
2. Type d'accueil.....	7
3. Coût de la journée d'accueil	7
4. Composition de l'équipe et dynamique de formation	8
5. Accueil de l'enfant et de ses parents.....	9
5.1 La prise de contact.....	9
5.2 La familiarisation.....	10
6. Aménagement des lieux	11
6.1 L'organisation des espaces	12
6.2 L'organisation des trois services	13
6.3 Les passages de services	14
7. Activités qui favorisent l'autonomie	15
7.1 Développement psychomoteur et motricité libre	15
7.2 Types d'activités proposées.....	17
7.3 Types d'activités libres	17
7.4 Journées à thèmes organisées durant l'année	18
8. Relation de confiance avec les parents	18
9. Transitions quotidiennes	20
10. Personnel d'encadrement.....	20
11. Respect du rythme de l'enfant.....	21
11.1 Le sommeil	21
11.2 Les repas	22
11.3 Le change	26
11.4 La propreté	26
12. Respect des autres et bien vivre ensemble	27
13. Hygiène et santé	28
13.1 L'hygiène	28
13.2 La santé	29
14. L'allaitement maternel.....	30
15. Fréquentation du milieu d'accueil	31
16. L'entrée à l'école maternelle	32



17. Les anniversaires	32
18. Les activités par des personnes de l'extérieur	32
19. Conclusion	33
Iconographie	34



1. Introduction

Ce projet pédagogique résulte d'un travail de réflexion collective des équipes des crèches de Jalhay. Il reflète leur engagement professionnel et les valeurs qu'elles appliquent dans leur pratique professionnelle au quotidien. C'est un véritable fil conducteur qui guide les équipes dans leur travail et apporte une cohérence entre tous les membres du personnel, y compris le personnel de remplacement et les stagiaires.

Il présente aux parents une idée précise de ce qui est réalisé au sein du milieu d'accueil et explique ce qui est mis en place pour favoriser le développement et l'épanouissement de leur enfant. Il rassure sur l'approche pédagogique suivie par l'ensemble du personnel qui s'occupe chaque jour de leur enfant.

Au sein de notre crèche, votre bébé est une personne à part entière, avec ses qualités et ses différences.

Nos locaux sont aménagés afin que votre enfant puisse grandir dans un environnement sécurisé, avec du matériel adapté à son âge et à son niveau de développement psychomoteur.

Chaque enfant est accueilli et accompagné avec la garantie de recevoir des soins de qualité, quel que soit le service dans lequel il se trouve et quelle que soit la personne qui assure son encadrement.

C'est dans une dynamique d'évolution dans le temps, de partages d'expériences vécues et de réflexions quotidiennes que ce nouveau projet pédagogique vient remplacer le précédent.

Il a également été pensé en cohérence avec l'évolution des techniques et des pratiques suivant les recommandations de l'ONE.

Merci à tout le personnel des crèches pour sa motivation et sa participation active à la réalisation de ce nouveau projet pédagogique.





Nos valeurs





Historique du milieu d'accueil

2011 : Création par la commune de Jalhay de l'Asbl « les p'tits Sotais » qui gère la MCAE (Maison Communale d'Accueil de l'enfance) située à Tiège, d'une capacité initiale de 18 places.

2016 : Déménagement de la MCAE « les p'tits Sotais » rue de la Fagne à Jalhay avec une capacité de 12 places.

Création de la crèche « les p'tites Abeilles » sur le site de Tiège avec une capacité de 25 places.

2022 : La MCAE « les p'tits Sotais » située à Jalhay devient une crèche avec une capacité de 14 places.

La crèche « les p'tites Abeilles » située à Tiège augmente sa capacité à 28 places.

Actuellement, les crèches communales de Jalhay « les p'tites Abeilles » et « les p'tits Sotais » disposent de 42 places agréées et subsidiées par l'ONE pour l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans.

2. Type d'accueil

La crèche « les P'tites Abeilles » est un milieu d'accueil collectif, qui accueille des enfants âgés de 0 à 3 ans, de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi à raison de minimum 220 jours par an.

La crèche est agréée et subsidiée par l'ONE pour une capacité de 28 enfants équivalent temps plein par jour.

Les enfants et leurs parents y sont accueillis sans discrimination.

3. Coût de la journée d'accueil

La crèche étant agréée et subventionnée par l'ONE, le prix de la journée d'accueil est calculé en fonction des revenus du ménage et est fixé suivant le barème établi par l'ONE. (Voir contrat d'accueil)



4. Composition de l'équipe et dynamique de formation



L'équipe d'encadrement se compose de :

- 1 directrice, infirmière de formation (1/2 ETP). (Les lundis, mercredis, vendredis et sur rendez-vous)
- 1 assistante sociale (encadrante PMS) (1/2 ETP)
- 2 puéricultrices (3/4 ETP)
- 1 puéricultrice (4/5 ETP)
- 5 puéricultrices (1 ETP)
- 1 puéricultrice volante sur les deux crèches (1ETP) ➔
- 1 aide-logistique (1 ETP)



Afin de répondre au mieux à l'évolution des pratiques professionnelles, le personnel est en formation continue.

A cet effet, le milieu d'accueil est fermé deux jours par an dans le cadre de journées pédagogiques pour le personnel. Les parents sont prévenus au moins un mois à l'avance de ces jours de fermeture supplémentaires.

Les membres du personnel bénéficient également de deux jours de formation par an à titre individuel sur des thèmes en lien au projet pédagogique et à leur pratique quotidienne. C'est aussi l'occasion d'approfondir leurs connaissances et de développer de nouvelles compétences.



De plus, la formation continue favorise les contacts avec d'autres professionnels et le partage d'expérience, ce qui permet une remise en question permanente sur la pratique et l'évolution des techniques mises en œuvre au quotidien.

Le milieu d'accueil dans lequel votre enfant va évoluer est en perpétuelle réflexion, dans le but d'améliorer son quotidien et son confort ainsi que celui de tout le personnel d'encadrement.

Afin de personnaliser l'accueil de votre enfant, la crèche propose les photos du personnel à l'entrée. Vous et votre enfant pourrez ainsi repérer la personne qui s'occupe de l'ouverture, de la fermeture et savoir qui est présent durant la journée dans l'établissement.

5. Accueil de l'enfant et de ses parents

Le choix d'un milieu d'accueil pour son enfant n'est pas anodin. Il s'agit pour les futurs parents, jeunes parents, de choisir l'endroit d'accueil pour leur enfant qui leur correspondra le mieux (accueillante à domicile, milieu d'accueil collectif, ...), mais aussi l'endroit qui les rassurera le plus.

Le bien-être de l'enfant est un élément primordial à prendre en compte lors d'une démarche de recherche d'un milieu d'accueil.

Il ne s'agit pas simplement de conclure un contrat d'accueil, mais bien d'organiser un réel partenariat qui doit se construire dans un climat de confiance, d'échanges et de réflexions.



5.1 La prise de contact

Les demandes d'inscription s'effectuent suivant la procédure légale de l'ONE. (Voir contrat d'accueil- Annexes - p23)

Une visite de la crèche est organisée par la directrice après confirmation de l'inscription de votre enfant dans notre milieu d'accueil.



Cette visite est l'occasion pour les futurs parents de rencontrer la directrice, le personnel d'encadrement et de découvrir les lieux.



C'est l'occasion pour les parents de prendre conscience de façon plus concrète de ce qu'est un milieu d'accueil, de l'ambiance générale qui y règne et de répondre aux questions qu'ils peuvent se poser.

C'est également le moment idéal pour prendre connaissance du projet pédagogique de l'établissement et du fonctionnement global de tout le déroulement de l'accueil de l'enfant.

5.2 La familiarisation

La familiarisation est une étape clé dans l'accueil. Elle a pour objectif de créer de nouveaux liens avec l'enfant, en présence des parents et du personnel d'encadrement.

L'enfant va observer, sentir, ressentir que ses repères se modifient, s'intensifient, et que de nouveaux repères se créent à la suite de son entrée à la crèche.

C'est un moment important pour le personnel qui fait connaissance avec les parents et dialogue avec eux pour comprendre les besoins de l'enfant ainsi que sa personnalité.

Il est difficile de confier son bébé à des personnes extérieures à son entourage propre, raison pour laquelle la collaboration entre les parents et les puéricultrices est primordiale. Si les parents se sentent en sécurité et ont établi une relation de confiance en toute transparence avec le personnel d'encadrement, l'enfant pourra se sentir rassuré et en sécurité.

Chaque enfant est unique et chaque parent est unique et de ce fait, la durée de la familiarisation est variable.

Afin que cette période de transition pour l'enfant se passe au mieux, il est nécessaire que les parents soient disponibles.

Les modalités de la familiarisation sont convenues avec les parents.

Plusieurs dates seront programmées entre la puéricultrice qui sera chargée de la familiarisation et les parents.

La familiarisation est terminée lorsque l'enfant est en mesure de rester seul, sans ses parents, au sein du milieu d'accueil en manifestant du bien-être et sans éprouver de stress. C'est-à-dire, quand l'enfant parvient à faire sa sieste



calmement, à prendre son repas avec la puéricultrice et à jouer sereinement dans le service sans la présence d'un parent.

Dans le même ordre d'idées, la familiarisation est aboutie si les parents arrivent à laisser leur enfant dans le milieu d'accueil sans éprouver de culpabilité ou d'angoisse et si le personnel se sent parfaitement à l'aise dans la relation.

La durée de cette période de familiarisation est très variable, il faut prévoir entre 6 à 10 passages au sein de la crèche, préalablement à l'entrée effective de l'enfant.

C'est seulement après cette familiarisation que l'accueil se fait avec l'horaire convenu dans le contrat d'accueil.

La familiarisation est essentielle même s'il s'agit d'un deuxième enfant d'une famille, car pour lui c'est la première fois même si vous, en tant que parents, connaissez bien le milieu d'accueil et êtes déjà en confiance envers le personnel.

La phase de familiarisation est gratuite pour les parents car elle est imposée par le milieu d'accueil dans l'intérêt de tous.



https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PARENTS/Brochures/la-familiarisation-webacc.pdf

6. Aménagement des lieux

La crèche « les P'tites Abeilles » évolue dans un bâtiment existant et qui a subi les transformations adéquates pour un milieu d'accueil et des agrandissements.

Nous sommes cependant tributaires des espaces.



6.1 L'organisation des espaces

La crèche est logée dans un bâtiment de deux étages.

Elle dispose, au rez-de chaussée, d'une cuisine entièrement équipée.

Dans le hall d'entrée, deux tables à langer sont à disposition des parents, ainsi qu'un meuble pouvant accueillir le Maxi Cosi.

Chaque enfant dispose d'un casier nominatif dans lequel les parents peuvent y ranger les manteaux, chaussures, vêtements de rechange, sac à dos, et le carnet ONE (obligatoire).

Le bureau de la directrice et de l'infirmière se situe à gauche à l'entrée de la crèche.

A droite du bâtiment se situent les locaux de la consultation ONE, ils disposent d'une entrée séparée.

Pour les mamans qui souhaitent allaiter à la crèche, un coin allaitement est disponible dans les locaux de l'ONE. Un fauteuil confortable et un coussin d'allaitement sont à votre disposition.

Compte tenu de l'espace disponible, les locaux destinés à l'accueil des enfants sont répartis en trois services.

Les services des bébés et des moyens se situent au premier étage du bâtiment et celui des grands se situe au fond du couloir au rez-de-chaussée.

Chaque service est pourvu d'un dortoir.

Un espace sanitaire est également disponible pour le personnel et les visiteurs au premier étage.

Un jardin sécurisé et aménagé en fonction de l'âge des enfants est directement accessible via le service des grands ou par l'escalier de secours pour les services des bébés et des moyens. Celui-ci est entièrement clôturé.

Au deuxième étage se trouvent le vestiaire et le réfectoire à disposition du personnel ainsi qu'un espace de rangement.

Au sous-sol se trouvent la buanderie et des espaces de rangement.



6.2 L'organisation des trois services

Les locaux destinés aux enfants sont répartis en trois services :

La répartition des enfants dans les différents services s'effectue en fonction de leur stade de développement psychomoteur et de leur niveau d'autonomie plutôt qu'en fonction de leur âge.

Nous veillons également à constituer des groupes homogènes.

Nous tenons compte aussi de l'aspect organisationnel des services (espace de jeux adéquats, nombre de lits, ...). Ceci afin de garantir la sécurité de l'enfant et de le laisser évoluer à son propre rythme.

- Le service des bébés

Les jeux et les modules sont adaptés au développement psychomoteur des bébés et les espaces sont aménagés de manière à assurer leur sécurité physique et affective.

Dès son entrée, l'enfant évolue dans le service des bébés jusqu'à ce que son évolution psychomotrice et son niveau d'autonomie lui permettent de profiter des jeux et modules du service des moyens en toute sécurité et aussi lorsqu'il exprime de l'intérêt pour le service des moyens.

Des jeux différents au cours de la journée sont proposés aux enfants afin de varier les activités.

Le jeu libre est privilégié sous la surveillance bienveillante des puéricultrices.

Chaque enfant reçoit son repas en fonction de son propre rythme.

- Le service des moyens

Les jeux proposés dans ce service sont adaptés au développement des enfants qui grandissent et découvrent de nouveaux modules ainsi que le toboggan.

Des jeux différents au cours de la journée sont également proposés aux enfants afin de varier les activités.

Certains enfants prennent leur repas dans les bras de la puéricultrice et ceux dont la psychomotricité leur permet de s'asseoir seul sur une chaise mangent à table.





Chaque enfant reçoit son repas en fonction de son propre rythme.

- Le service des grands

Les jeux et les modules de jeux du service des grands évoluent avec le besoin d'exploration des enfants en fonction de leur développement.

Les jeux proposés varient au cours de la journée afin de maintenir leur intérêt.

Le jeu libre est privilégié. Cependant, des activités collectives sont proposées aux enfants de temps en temps.



Dans ce service, les enfants mangent tous à table et à la même heure.

La sieste est collective et surveillée par une puéricultrice. Néanmoins, une sieste supplémentaire peut être proposée à l'enfant s'il présente des signes de fatigue durant la matinée.

Petit à petit, des rituels sont instaurés comme la lecture d'une histoire, le lavage des mains avant les repas.



Le rythme de la journée se rapproche tout doucement de celui de l'école.

6.3 Les passages de services

Le passage d'un service à l'autre est discuté en réunion d'équipe en fonction de l'évolution et de l'autonomie de l'enfant.

Pour aller chez les moyens, votre enfant doit se mouvoir de manière à pouvoir profiter des modules à sa disposition en toute sécurité et montrer de l'intérêt pour de nouvelles activités.

Pour aller chez les grands votre enfant doit être capable de s'asseoir sur une chaise et de manger seul.

Un mois avant le passage de section vous serez informés par courrier.

Les puéricultrices organisent une période de familiarisation afin que votre enfant s'adapte petit à petit à son nouvel environnement au même rythme que les familiarisations vécues dans le service des bébés.



7. Activités qui favorisent l'autonomie

Les activités menées au sein de la crèche sont de nature à viser l'autonomie de l'enfant à tout âge, en fonction de son propre développement psychomoteur et de son rythme.

L'enfant observe, est capable de penser et d'effectuer ses propres expériences dès son plus jeune âge.

Le personnel met en place des activités adaptées aux différents groupes d'âges, tout en proposant aux enfants des jeux de qualité, variés et favorisant leurs expérimentations.

La puéricultrice, par son observation professionnelle et son écoute attentive, veille au respect et à la sécurité de l'enfant.

Elle prodigue les soins nécessaires au quotidien, elle détecte les signes de fatigue, de faim, de douleur ou de lassitude par rapport à un jeu.

7.1 Développement psychomoteur et motricité libre



La motricité libre vise le respect du rythme de l'enfant dans son développement moteur tout en étant encouragé par le personnel encadrant. Elle offre à l'enfant la possibilité de découvrir et de s'approprier des capacités motrices, d'interagir avec son environnement et de l'explorer au gré de l'acquisition progressive de compétences.

Permettre à l'enfant de progresser avec la motricité libre accroît le sentiment de sécurité.

Concrètement, l'enfant est installé dans une position qu'il a déjà acquise par lui-même, de façon à le placer dans un état de sécurité favorable au jeu et à la découverte à la fois de son propre corps et de son environnement.

Dès lors, la puéricultrice propose un panel de jeux à proximité de l'enfant afin de lui donner l'occasion d'y avoir accès en toute autonomie.



Il dispose d'une liberté de choix propice à l'acquisition de la confiance en soi, et de la maîtrise de ses capacités et de ses limites.

Avec la motricité libre, l'enfant fait ses expériences de la manière la plus sécuritaire possible puisqu'il les fait à son propre rythme avec une prise de risque relative et sous la surveillance bienveillante du personnel d'encadrement.

Autrement dit, la liberté de mouvement consiste à donner la possibilité à l'enfant de déployer tous ses mouvements spontanés, sans intervention directive des adultes, en veillant à l'installer toujours dans une position qu'il est capable de prendre et de quitter par lui-même et à ne pas l'immobiliser.

Objectifs :

- ✓ Permettre à l'enfant de passer d'une étape à l'autre de sa motricité comme il le souhaite quand il le souhaite.
- ✓ Privilégier un espace au sol adapté afin de favoriser l'éveil de l'enfant sans l'enfermer.
- ✓ Choisir des vêtements et des chaussures qui n'entravent pas sa motricité.
- ✓ Permettre à l'enfant de ressentir ses sensations corporelles.
- ✓ Favoriser la mobilité et l'équilibre naturel de l'enfant.

Nous vous conseillons de faire de même à la maison.

Comment habiller l'enfant pour venir à la crèche afin de permettre la liberté de mouvements ?

L'habiller avec une tenue propice à l'activité physique : pas de chemise serrée, ni de robe, ni de jeans, pas de pyjama avec pieds intégrés.

Dans les services, les enfants sont pieds et jambes nus.

Cependant, si les parents le souhaitent, ils peuvent mettre des chaussons antidérapants à leur enfant, et un petit legging lorsque le climat le justifie.

Il est important de mettre des habits que les enfants peuvent salir.

Nous avons la chance de pouvoir facilement aller jouer dehors, ou de proposer des activités plus salissantes.

Pour les activités extérieures, il est nécessaire de mettre à disposition du personnel des chaussures et/ou des bottes en caoutchouc, un manteau, un





bonnet, une écharpe et éventuellement une paire de gants/ moufles afin de pouvoir équiper les enfants en fonction du climat.

7.2 Types d'activités proposées

Toutes les activités proposées aux enfants sont réfléchies en termes de sécurité tant d'un point de vue affectif que physique. Elles sont proposées en bonne connaissance des enfants et de leurs besoins grâce à l'observation fine des puéricultrices. Elles veillent toujours au respect du rythme et du développement de chaque enfant.

Les activités encadrées et proposées par les puéricultrices suscitent de nouveaux apprentissages et favorisent les interactions sociales avec le personnel. Elles se déroulent en groupe.

Par exemple :

- ✓ Peinture avec le corps, coloriage, peinture sur papier, sur les fenêtres ;
- ✓ Activités créatives ;
- ✓ Plasticine ;
- ✓ Lecture ;
- ✓ Chant ;
- ✓ Activités culinaires ;
- ✓ Parcours de psychomotricité ;
- ✓ Jeux de société ;
- ✓ Promenades en poussette dans le village.



7.3 Types d'activités libres

Les activités libres invitent l'enfant à éveiller sa curiosité par la découverte et l'imaginaire grâce au choix de jeux proposés à l'accueil dans les différents services.

Par exemple :

- ✓ Livres : en plastique, en tissus différents, en papier, en carton ;
- ✓ Jeux de construction : lego, briques, cubes à empiler ;
- ✓ Jeux d'imitation : déguisements, petite cuisine, poupées, garage, coiffeuse ;





- ✓ Jeux d'encastrement : puzzles avec formes, formes à emboîter ;
- ✓ Jeux de psychomotricité : mousses, toboggans, petits escaliers ;
- ✓ Jeux musicaux : hochets, bâtons de pluie, tambourins, CD de rondes enfantines ;
- ✓ Véhicules divers ;
- ✓ Jardin : bac à pâtes, bac à eau, modules de jeux, peinture à l'eau sur les murs, boules de neige, bonshommes de neige, découvertes de la nature et de ses différents éléments selon les saisons.



7.4 Journées à thèmes organisées durant l'année

Journée pyjama, carnaval avec ambiance musicale et déguisements, journée du pull de Noël.



Chaque année, Saint-Nicolas rend visite à la crèche afin de rencontrer les familles. C'est l'occasion de partager un verre de l'amitié tous ensemble. A cette occasion, chaque enfant reçoit un sachet de friandises saines et tous les enfants accueillis à la crèche reçoivent un livre.



8. Relation de confiance avec les parents

Le dialogue entre les parents et le personnel est indispensable, tant pour le bien-être des enfants que pour leur sécurité, que ce soit au moment de l'arrivée ou au moment du retour de l'enfant.





Il est important que les puéricultrices soient informées du vécu de l'enfant à la maison afin d'assurer la continuité au sein du milieu d'accueil.

Nous sommes convaincus qu'une communication en toute transparence est absolument nécessaire.

Toute l'équipe est sensibilisée à la communication assertive et elle ne manquera pas de vous faire part avec neutralité et bienveillance de ses observations professionnelles.

Par leur expérience, les puéricultrices sont à votre écoute et à votre demande, elles sont disponibles pour d'éventuels conseils.

Elles sont également capables de faire preuve d'empathie face à diverses situations que vous souhaiteriez partager et elles s'adapteront au mieux à vos habitudes, dans les limites de leur formation et du travail en collectivité.

Le matin, nous vous demandons de nous informer sur la qualité du sommeil durant la nuit précédente, le repas pris à la maison, sur l'état de santé de votre enfant, une éventuelle maladie, les éventuels médicaments reçus le matin et son état général ainsi que n'importe quelle autre situation qui vous semble utile à transmettre à l'équipe pour un accueil de qualité.

Lors du retour, les puéricultrices expliquent aux parents le déroulement de la journée de l'enfant en ce qui concerne la sieste, les repas, les changes, les soins, les médicaments, les jeux, les promenades.

Un lien via le site BEKID vous donne accès au portail parents avec le résumé de la journée de votre enfant. Vous pouvez aussi par ce biais, encoder diverses demandes de congés, de présences supplémentaires ou autre changement d'horaire.

Si la puéricultrice est occupée avec un enfant quand un parent arrive, elle termine par respect sa tâche avant d'accueillir le parent.

Il est demandé aux parents de ne pas venir rechercher leur enfant entre 11h00 et 12h00, et de ne pas téléphoner pendant cette période qui est consacrée au repas de midi, aux changes, et à la mise à la sieste.

Dans la mesure du possible, il est préférable d'éviter de téléphoner entre 15h00 et 16h00 car cette période est consacrée au goûter.

Une boîte à suggestions est à la disposition des parents à l'entrée de la crèche.



Les parents sont des partenaires et leur avis est important pour l'ensemble de l'équipe.

La directrice est joignable par mail, par téléphone ou directement à la crèche.

9. Transitions quotidiennes

Chaque enfant est accueilli dans son service propre.

Pour une question d'organisation et d'encadrement en personnel, le retour des grands a lieu dans le service des moyens après 17H00.

La crèche est aménagée de manière à éviter que les parents entrent dans les espaces de jeux, afin de ne pas perturber les autres enfants, au moment de l'accueil et du retour des enfants. Il en est de même pour les grands frères et les grandes sœurs.

Les dortoirs sont proches des lieux d'échanges entre le personnel et les parents, aussi nous les remercions d'être attentifs à ne pas faire de bruit afin de ne pas réveiller les enfants qui dorment.

Pour préserver la confidentialité des échanges entre les parents et le personnel, au moment de l'accueil du matin ou du retour, il est demandé aux parents de ne pas pénétrer à plusieurs en même temps dans l'espace d'accueil.

Il est primordial que l'enfant soit rassuré lors du départ de ses parents, il est dès lors important que vous preniez le temps de lui expliquer ce que vous allez faire durant la journée, quand vous viendrez le rechercher et surtout qui viendra le rechercher en fin de journée. De cette manière, il sentira que ses émotions et son rythme sont pris en compte.

10. Personnel d'encadrement

Durant la période de familiarisation, vous et votre enfant, allez entretenir une relation plus privilégiée avec les puéricultrices du service des bébés chargées de mettre en place cette familiarisation.

Il n'est cependant pas possible qu'une seule personne s'occupe de votre enfant tout au long de la journée, ou même tout au long de son accueil à la crèche.

La continuité de l'accueil de votre enfant est assurée par un système de communication entre les puéricultrices durant la journée et tout au long de la semaine.



Des réunions d'équipe sont organisées toutes les 7 semaines environ, en soirée.

Durant l'absence d'un membre du personnel, nous organisons un remplacement. Vous serez avertis le plus rapidement possible du prénom de la puéricultrice présente. Dans la mesure du possible, un changement d'horaire est mis en place afin que l'accueil de votre enfant soit effectué par une puéricultrice qu'il connaît.

Il est possible que durant l'année des stagiaires viennent en formation dans notre milieu d'accueil. Elles sont toujours encadrées par un membre du personnel et supervisées par leur professeur.

11. Respect du rythme de l'enfant

11.1 Le sommeil

Afin de respecter le rythme de l'enfant, une sieste dans son lit lui est proposée dès qu'il montre des signes de fatigue.

Nous vous demandons d'apporter un sac de couchage sans manche et évolutif pour votre enfant. La couette, tour de lit, l'oreiller et le sac d'emballage sont interdits pour raison de sécurité. La literie est entretenue par le milieu d'accueil.

Nous demandons aux parents de laisser un doudou et une sucette (si l'enfant y est habitué) en permanence à la crèche.

Le doudou est un objet de transition, il est parfois difficile pour le bébé de s'endormir ou de s'apaiser sans lui.

Si votre enfant souffre d'un reflux, ou d'un problème respiratoire, il est indispensable de le signaler lors de la familiarisation afin de prendre les mesures nécessaires pour surélever son lit (avec une prescription médicale).

L'obscurité n'est pas complète dans les dortoirs afin de permettre au personnel de surveiller en permanence les enfants. Un babyphone renforce cette surveillance.

La mise au lit est accompagnée par une musique douce afin d'instaurer un rituel d'endormissement paisible.

Vous avez choisi un accueil collectif pour votre enfant et de ce fait il est vivement conseillé de l'habituer à dormir dans son lit à la maison. Ceci facilitera son





adaptation dans notre milieu d'accueil. Nous avons également des nacelles pour aider à la transition.

Chaque enfant a son lit personnel, et dort chaque jour au même endroit.

Les dortoirs sont aménagés de façon sécurisée (superficies conformes aux normes de l'ONE, interrupteurs sécurisés, lits-cages ou avec barrière latérale, lits de type couchettes)

Nous demandons aux parents de bien vouloir être attentifs à la position dans laquelle leur enfant dort, afin de le communiquer au personnel encadrant.

Différentes études relatives à la mort subite du nourrisson, ont amené l'ONE à recommander aux milieux d'accueil de ne pas placer un enfant en position ventrale pour dormir. Le personnel encadrant respecte ces recommandations et place toujours les enfants sur le dos pour la sieste.

Les dortoirs sont maintenus à une température entre 18 et 20 degrés grâce à l'utilisation d'un système d'air conditionné. Cependant, celui-ci ne fonctionne que lorsque les enfants n'occupent pas les lits. La température des dortoirs est adaptée en fonction de la température extérieure et des saisons.

Les dortoirs sont aérés plusieurs fois par jour afin de renouveler l'air.

Chez les grands, la sieste est collective et surveillée par une puéricultrice.



11.2 Les repas

Le repas est un moment privilégié qui doit allier partage, détente, découverte et plaisir.



Les bébés reçoivent leur biberon à la demande, en fonction de leur propre rythme et dans les bras de la puéricultrice.

Pour venir à la crèche, un enfant allaité doit être capable de boire au biberon à la maison afin que les puéricultrices puissent le nourrir sereinement.



Comme le lait artificiel est spécifique à chaque enfant, nous demandons aux parents d'apporter le lait en poudre recommandé par le pédiatre, au sein du milieu d'accueil. La boîte de lait apportée à la crèche doit être scellée.

Pour les parents qui le souhaitent, nous mettons à disposition du lait HIPP Combiotik 2 dès 6 mois (Lait standard bio).

Dans le souci de respecter la liberté de mouvement pratiquée à la crèche, les repas se donnent dans les bras de la puéricultrice jusqu'à ce que l'enfant soit capable de se mettre seul sur une petite chaise, et d'en sortir sans aide.

La diversification alimentaire est effectuée pendant 3 semaines au rythme de la maison puis l'enfant goûtera à tous les aliments selon les recommandations de l'ONE.

A partir de 6 mois les protéines sont introduites dans son repas.

En fonction de l'évolution de l'enfant, la puéricultrice lui proposera une seconde cuillère afin de l'aider à commencer à manger seul.

A ce stade, la puéricultrice reste bienveillante et accompagne les enfants qui en ont besoin.

Chaque nouvel apprentissage au niveau alimentaire, a d'abord lieu à la maison et sera suivi dans les faits par le milieu d'accueil (purée de légumes, panade, soupe, tartine...)

L'eau est proposée dans un verre uniquement, afin que l'enfant ne l'associe pas au lait donné au biberon. Les enfants peuvent en boire à n'importe quel moment de la journée.

Les repas de midi sont préparés par une société extérieure. Le choix de celle-ci est primordial. Nous veillons à proposer une alimentation variée et équilibrée aux enfants.



Certains enfants prennent leur petit déjeuner très tôt à la maison et il n'y a pas de collation durant la matinée à la crèche c'est pourquoi, chez les moyens/grands, le repas est distribué vers 11h du matin.

Le personnel du milieu d'accueil se charge de proportionner les repas et de leur donner la texture adéquate, en fonction de l'âge et de l'appétit de chaque enfant.

Chaque jour, l'enfant reçoit un diner composé d'un féculent (pommes de terre, riz, germes de blé, pâtes, couscous, petit épeautre, boulgour, quinoa), de protéines (viande, poisson, œufs, lentilles) et de légumes variés et de saison.

La soupe est donnée dans un verre à la fin du repas pour ne pas couper l'appétit des enfants.

Les menus sont équilibrés conformément aux recommandations de l'ONE. Les légumes utilisés sont de saison, authentiques, sans additif ni conservateur.

Nous apportons une attention particulière à la qualité des aliments et veillons à ce qu'ils soient, dans la mesure du possible, issus de l'agriculture biologique. Ces conditions sont incluses dans les appels d'offre du marché public.

Il n'y a pas d'ajout de sel dans les aliments. Les herbes aromatiques et l'huile servent à donner du goût et de la saveur aux différents mets.

Les puéricultrices présentent le menu et les ingrédients aux enfants. Elles s'assurent que les enfants reçoivent la quantité de protéines, de féculents et de légumes dont ils ont besoin. En fonction de leur appétit, les légumes et les féculents leur sont proposés une deuxième fois.

Les goûters sont conçus et préparés par le personnel du milieu d'accueil selon les recommandations de l'ONE.

Chaque jour, les plus petits et les moyens ont une panade ou une compote de fruits de saison sans ajout de sucre : pommes, poires, bananes, fraises, mangues, myrtilles, pêches, mandarines, ananas, kiwis, cerises... Ce goûter est accompagné d'une tartine.





Nous ne mettons pas de biscuit, ni de farine biscuitée dans les panades. Cependant le pain y est introduit à partir de six mois.

Dans le service des grands, une variété de fruits en morceaux est présentée aux enfants. Ils sont accompagnés d'une tartine ou d'une crêpe ou d'un pain perdu ou d'un produit laitier (fromage, yaourt, flan, pudding, riz au lait...).

Parfois (maximum une fois par mois), en été, le goûter est agrémenté d'une glace, un milkshake ou un smoothie.

Les menus des diners et des goûters sont affichés au sein de chaque service et dans le hall d'entrée, ils sont également intégrés dans le programme BEKID (portail parents).

Nous attirons votre attention sur le fait que le petit déjeuner doit absolument se prendre en famille, à la maison avant de venir à la crèche.

Un enfant n'est pas forcé à manger. Cependant, si un problème alimentaire persiste de façon inquiétante, une solution sera envisagée en collaboration avec les parents, le médecin, la directrice et le personnel du milieu d'accueil, les ressources ONE,

De manière générale, si un enfant refuse son repas sans raison apparente, la puéricultrice lui représentera à plusieurs reprises.

Au moment du retour, les parents sont tenus au courant de la situation liée au repas.

Dans le souci de pouvoir retracer la chaîne alimentaire, selon les règles de l'AFSCA, les parents ne peuvent pas apporter de repas au sein du milieu d'accueil.

Cependant, en cas de régime alimentaire spécifique (allergies), les parents sont autorisés à fournir les produits nécessaires à la confection du repas au sein du milieu d'accueil pour autant qu'il soit prescrit par un médecin.

Ces produits doivent être dans leur emballage d'origine, ils doivent être scellés et ne peuvent être périmés.

Les gâteaux destinés aux goûter des différentes fêtes (anniversaires...) sont préparés par les enfants et le personnel du milieu d'accueil.

Le personnel en charge de la confection des menus et de la préparation des repas est formé aux normes de l'AFSCA et aux recommandations de l'ONE.



https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/chouette-on-passe-a-table.pdf

11.3 Le change

Les langes jetables ou réutilisables sont fournis par les parents.

Ils veillent dès lors à approvisionner la crèche de langes en quantité suffisante.

Les langes de l'enfant sont déposés dans son casier et sont à son usage exclusif. Le personnel avertit les parents quand il faut renouveler le stock.



Pour les langes réutilisables il est nécessaire de fournir un contenant hermétique spécifique destiné à récolter les langes usagés pour le retour à la maison. Le milieu d'accueil n'entretient pas les langes lavables, ils sont remis tels quels aux parents chaque jour.

Dans ce cas de figure, les parents doivent être vigilants car un lange lavable doit être changé plus souvent. En effet, la capacité d'absorption des urines n'est pas la même et afin d'éviter des problèmes d'irritation cutanée et pour le bien-être de l'enfant, le lange est changé au maximum toutes les trois heures au lieu de quatre heures pour un lange traditionnel jetable.

D'une manière générale, les langes sont vérifiés toutes les deux heures environ, au sein du milieu d'accueil.

Le change est un moment privilégié entre l'enfant et la puéricultrice. La puéricultrice parle à l'enfant et lui explique les gestes qu'elle pose et elle l'invite à participer dès que possible.

La toilette intime lors des changes est réalisée au gant de toilette avec de l'eau et du savon neutre à base d'ingrédients d'origine biologique et un drap de bain. Cependant, afin d'optimiser l'organisation du linge, des lingettes sont utilisées les veilles de fermetures.

11.4 La propreté

Chaque enfant se développe à son rythme et en fonction de ses capacités.



Il n'y a pas d'âge précis pour entamer le stade de la propreté ; c'est l'enfant lui-même qui initie le début de cette phase.

La propreté n'est pas un apprentissage lié à la volonté des parents et l'imposer à un enfant n'apporte rien de positif. L'enfant risque de se bloquer, et cela peut même perturber le bon déroulement de cette étape.

Pas de stress, la propreté n'est pas un critère d'admission pour l'entrée à l'école maternelle, et les établissements scolaires acceptent les enfants avec un linge. Il est important de relativiser et de laisser à l'enfant le temps de prendre son temps.



En fonction de son développement, l'enfant, à un moment donné, a un déclic et montre des signes de maturation neuromusculaire ou psychologique. Par exemple, lorsqu'il est capable de monter les escaliers en utilisant un pied et puis l'autre, lorsqu'il montre de l'intérêt pour le petit pot, quand il garde son linge sec plus longtemps, s'il montre un besoin de plus d'intimité au moment du change. Le personnel propose à l'enfant alors l'utilisation du petit pot puis du petit WC et ce, en accord avec les parents.

Dans un contexte d'accueil collectif, et pour des raisons d'hygiène, mais aussi dans un souci de bon déroulement de l'organisation du service, un enfant ne sera pas laissé sans linge si les « accidents » sont répétitifs. Les puéricultrices mettront un linge à l'enfant si elles estiment que c'est nécessaire.

D'un point de vue psychologique, l'enfant doit être soutenu et encouragé dans cette démarche et l'échec ne doit pas être à source de remontrances.

Il existe également des culottes dites « d'apprentissage » conçues pour cette période de transition vers la propreté.

12. Respect des autres et bien vivre ensemble

Les jeux sont mis à disposition des enfants et répartis entre eux.

Les enfants sont encouragés à respecter le matériel, le personnel et les camarades de jeux car le jeune enfant ne dispose pas de la maturité nécessaire pour évaluer la portée des gestes qu'il pose ; les conflits entre les enfants sont naturels et font partie des étapes d'apprentissage de la socialisation.



Il en est de même pour les morsures, griffures, bousculades et chutes, inévitables au sein d'un groupe d'enfants.

La puéricultrice chargée de la surveillance n'intervient pas chaque fois, elle observe les difficultés et explique si nécessaire à l'enfant comment gérer une frustration ou comment résoudre un conflit.



La mise en place de limites a pour fonction de permettre aux enfants de grandir, de vivre en sécurité, de s'ouvrir aux autres et de développer leurs compétences personnelles sereinement.

13. Hygiène et santé

13.1 L'hygiène

Comme les enfants se déplacent pieds nus au sein de la crèche, il est primordial de garder les sols propres. C'est pourquoi, nous demandons à toutes les personnes qui entrent dans nos locaux de toujours porter les surchaussures lavables à disposition sous les tables à langer dans le hall d'entrée.



Le personnel porte des chaussures à usage exclusif du milieu d'accueil, ainsi qu'une tenue de travail. Il est formé en matière d'hygiène personnelle, des mains, des espaces de jeux et de l'espace de soins.

Les puéricultrices et la personne responsable de la préparation des repas doivent avoir les ongles coupés courts, sans vernis, ni faux ongles.

De manière générale, elles ne portent pas de bijoux (montre, bracelet, bague, piercing apparent), à l'exception de l'alliance. Les boucles d'oreilles non pendantes sont autorisées.



Les coussins à langer sont lavés après chaque utilisation et désinfectés dès que cela est nécessaire.

Nous sommes soucieux de l'hygiène des services, du linge et de la désinfection des jeux. Celle-ci est renforcée si plusieurs cas d'une maladie contagieuse surviennent au sein de la crèche.

Le nettoyage quotidien de l'établissement est assuré par du personnel d'entretien désigné par la commune. Les surfaces sont désinfectées en cas de nécessité.



Les tenues de travail, les surchaussures, la literie, et les jeux en tissu sont entretenus au sein de la crèche.

Les produits d'entretien utilisés à la crèche sont sélectionnés en respect de la liste recommandée par l'ONE.

13.2 La santé

Un médecin désigné par l'ONE et la commune (PO) est chargé de la promotion de la santé en général. Il assure la consultation obligatoire pour chaque enfant au sein du milieu d'accueil, au minimum quatre fois sur la durée de l'accueil. Il conseille également le personnel sur les mesures prophylactiques (règles de prévention et d'hygiène spécifiques) à prendre en cas d'épidémie ou de maladie.



Si à son arrivée à la crèche, un enfant présente de la température, de la diarrhée, des vomissements, une éruption cutanée ou encore une toux persistante, une attention particulière lui est apportée. Les parents sont rappelables dans ces cas.

Nous nous donnons le droit de refuser votre enfant à son arrivée à la crèche si son état général est altéré (modification du comportement, s'il ne joue plus ou moins que d'habitude ou s'il ne répond plus aux sollicitations, si on observe une diminution de l'appétit) ou si les symptômes sont signes d'une maladie reprise dans le tableau des évictions (Cf. contrat d'accueil).

Dans ce cas, votre enfant ne pourra revenir à la crèche qu'après avoir consulté un médecin qui atteste que son état lui permet de fréquenter le milieu d'accueil.

Si au cours de sa journée d'accueil, votre enfant manifeste un des signes repris ci-dessus, vous serez avertis de son état de santé afin de prendre les dispositions adéquates.

En fonction de l'état général de l'enfant, le parent sera amené à venir le chercher afin de le présenter à un médecin qui attestera de sa non-contagion.

Nous attirons votre attention sur le fait de ne pas provoquer de double séparation. En effet, si vous venez récupérer votre enfant pour un rendez-vous, nous vous demandons de ne pas le ramener à la crèche après celui-ci. Il est préférable de prendre un rendez-vous non urgent en début ou fin de journée.



A l'exception d'un antipyrétique (en cas de fièvre > à 38,5°C) et de liquide physiologique, aucun médicament n'est administré par le personnel du milieu d'accueil sans prescription médicale y compris les médicaments homéopathiques ou à base d'extraits végétaux et ce, en respect des règles imposées par l'ONE.

Cette prescription doit reprendre : le **nom entier du médicament** ainsi que son **dosage**, la **quantité** à administrer, la **fréquence** et la **durée** de traitement. Elle devra être **datée** et **signée** par le médecin y compris dans le carnet ONE de l'enfant.

Afin d'éviter tout surdosage, les parents sont priés d'informer le personnel de tout médicament administré à l'enfant avant d'arriver à la crèche lors des transmissions d'informations à l'équipe.

En cas d'accident ou d'urgence, le personnel fait appel en priorité au service 112.

Tout enfant qui fréquente le milieu d'accueil doit être en ordre de vaccination. L'obligation vaccinale en milieu d'accueil porte sur la poliomyélite, la coqueluche, la diphtérie, l'haemophilus influenzae de type b repris dans un vaccin combiné des six maladies ainsi que la rougeole, la rubéole et les oreillons repris également dans un vaccin combiné.

La vaccination contre le pneumocoque et les méningocoques ACWY, l'hépatite B et le rotavirus est vivement recommandée lorsque l'enfant fréquente un milieu d'accueil collectif.

14. L'allaitement maternel

La poursuite de l'allaitement maternel est une de nos missions de santé publique.

L'infrastructure de notre milieu ne permet malheureusement pas l'aménagement d'un « espace allaitement » proprement dit.

Néanmoins, les mamans qui souhaitent allaiter leur bébé à l'arrivée ou au retour peuvent s'installer dans les locaux de l'ONE.

Il est demandé de ne pas créer de double séparation avec l'enfant, par conséquent l'allaitement maternel durant la journée d'accueil est à éviter. Nous vous demandons également de bien respecter les heures d'ouverture et de fermeture de la crèche.

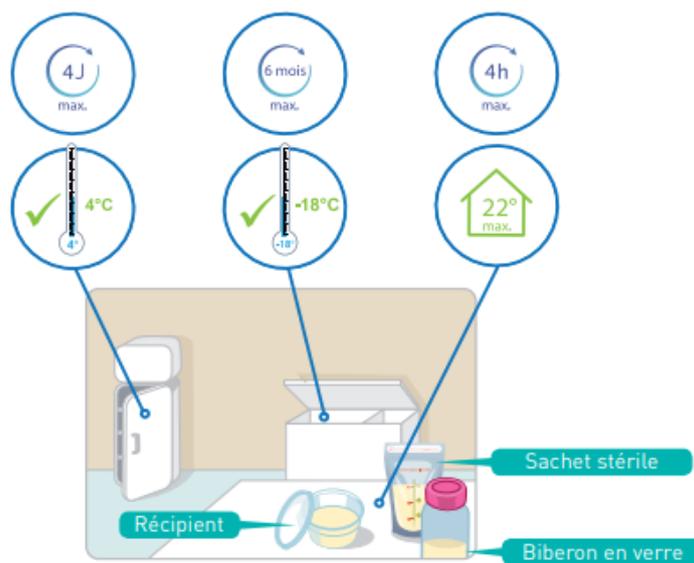
Les mamans allaitantes peuvent apporter leur lait maternel congelé ou frais à la crèche. Nous leur demandons de prévoir de petites quantités de lait congelé (30



à 60 ml/portion congelée). Il sera étiqueté (date + nom et prénom) et conservé soit au frigo soit au congélateur, selon les besoins de la journée.

Il est essentiel de prévoir un sac isotherme (avec glaçons réfrigérants) afin de garantir le maintien des températures durant le trajet.

Le lait maternel tiré peut être conservé quatre jours au frigo à 4°C et six mois au congélateur à -18°C.



https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PARENTS/Brochures/L_Allaitement_maternel.pdf

15. Fréquentation du milieu d'accueil

Afin de favoriser au maximum l'intégration de l'enfant au sein du milieu d'accueil, nous demandons qu'il fréquente la crèche à raison de trois présences par semaine minimum.

Si pour une raison quelconque l'enfant devait quitter le milieu d'accueil en cours de journée, il est demandé aux parents de nous prévenir et de ne pas venir le rechercher à l'heure des repas, soit entre 11h et 12h.

Si vous devez vous rendre à un rendez-vous extérieur pendant la journée d'accueil, nous attirons votre attention sur le bien-être de l'enfant et vous invitons à ne pas lui imposer une double séparation. En effet, se séparer à nouveau après le rendez-vous pourrait ne pas convenir à votre enfant. Dans ce cas il est préférable de prévoir une demi-journée d'accueil.

Pour une question d'organisation, lorsque votre enfant ne vient à la crèche que l'après-midi, nous vous demandons de l'amener :



Chez les bébés : entre 12h00 et 13h30.

Chez les moyens : entre 12h00 et 13h30.

Chez les grands : entre 12h00 et 12h15 au plus tard (avant la sieste).

16. L'entrée à l'école maternelle

Lorsque votre enfant aura 24 mois, vous recevrez un document à remplir afin de nous préciser sa date d'entrée à l'école.

L'entrée à l'école maternelle est généralement effective vers l'âge de 30 mois.



Une fête de départ est organisée pour les départs à l'école. A cette occasion, un goûter est préparé par les enfants.

Les puéricultrices vous remettront à cette occasion un carnet de liaison crèche-école, une lettre pour votre enfant, une photo encadrée et une clé USB avec les photos prises à la crèche durant toute la période d'accueil.

17. Les anniversaires

Afin de préserver la qualité de la chaîne alimentaire et d'éviter tout risque d'intoxication alimentaire au sein du milieu d'accueil, il est demandé aux parents de ne pas apporter de pâtisseries/gâteaux.

C'est souvent un grand moment de fierté pour les enfants, ils attendent ce jour avec impatience.



Il est important pour l'enfant d'avoir sa petite fête à lui et de mettre en place un petit rituel lié aux anniversaires, comme par exemple, confectionner une couronne pour l'enfant fêté, passer une petite musique spécifique, faire souffler les bougies.

Chez les bébés, à cette occasion une tartine festive est présentée à l'enfant.

Chez les grands, un atelier cuisine est organisé pour préparer ensemble un gâteau ou un goûter festif et le partager avec tous les enfants du groupe.

18. Les activités par des personnes de l'extérieur

Entre septembre et juin, la bibliothécaire de Sart vient raconter des histoires à raison d'une fois par mois au sein du milieu d'accueil.





Les dates des lectures sont affichées dans les services. Une variation dans les jours est mise en place afin qu'un maximum d'enfants puissent participer à cette activité.

Lors de sa visite, la bibliothécaire met à la disposition des enfants une sélection de livres adaptée à leur âge et la remplace le mois suivant.

19. Conclusion

L'ambition de l'équipe est d'être aux côtés des parents afin d'accueillir leur enfant, de l'accompagner dans son développement psychomoteur et son épanouissement jusqu'à son entrée à l'école.

Les membres du personnel sont choisis pour leurs compétences professionnelles, leur capacité d'écoute et d'empathie.

Si vous le souhaitez, les puéricultrices peuvent vous prodiguer de petits conseils ou des pistes de réflexion en réponse à d'éventuelles difficultés liées à l'éducation de votre enfant.

Leur expérience et leurs connaissances dans le domaine de la petite enfance sont des bases utiles à un partenariat de qualité.

Tout en s'amusant et en jouant, chaque enfant entre en contact avec les autres petit à petit et découvre de nouvelles personnes dans un contexte sécurisé et bienveillant. Il trouve ainsi sa place dans le monde qui l'entoure tout en apprenant à respecter les limites inhérentes à la vie en société.

Les puéricultrices sont attentives aux émotions de l'enfant et veillent à leur procurer un cadre de vie rassurant afin de lui permettre de construire sa personnalité de manière harmonieuse, tant d'un point de vue physique que psychologique.

Située à la campagne, notre crèche permet une occupation régulière des espaces extérieurs. Les enfants profitent du grand air lors de promenades au gré des saisons. Ils ont également la possibilité de jouer dans notre beau jardin.

Petit à petit l'enfant devient plus autonome, crée des liens avec les autres enfants et apprend à s'épanouir dans un groupe.

Notre objectif est atteint, il est prêt à vivre de nouvelles aventures et à intégrer l'école.



Iconographie

- One.be
- Clipart
- Image du web